

**10 CONSEILS POUR GARDER SA COMMUNE PROPRE,
EN TOUTES CIRCONSTANCES...**



Le Code de la Rue

**Petit manuel de savoir-vivre à l'usage
des habitants, piétons et automobilistes**



**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**

Règle n° 1

Je ne jette pas mon mégot sur la voie publique.



- 1 050 cendriers de rues installés sur le territoire Nice Côte d'Azur

Règle n° 2

Je ne jette pas mes déchets par la vitre de ma voiture ou par la fenêtre de mon logement.

- Plus de 5 500 corbeilles de propreté sur le territoire Nice Côte d'Azur

- Les sacs sont remplacés tous les jours



Règle n° 3

Je ramasse les déjections de mon chien.



- 1 200 distributeurs de sacs sur le territoire Nice Côte d'Azur
- Plus de 1 224 000 sacs distribués chaque année
- 11 motos crottes, 24 balayeuses, 18 véhicules de lavage, 9 véhicules de lavage haute pression

Règle n° 4

Dans la rue, je dépose mes petits déchets dans les corbeilles de propreté, mais pas mes déchets ménagers !



- Plus de 5 500 corbeilles de propreté sur le territoire Nice Côte d'Azur
- Les sacs sont remplacés tous les jours
- Les déchets ménagers doivent être jetés dans les conteneurs prévus à cet effet



- Plus de 5 500 corbeilles de propreté sur le territoire Nice Côte d'Azur
- Les sacs sont remplacés tous les jours

Règle n° 5

Je ne jette pas mon chewing-gum sur la voie publique.

Règle n° 6

Quand je me gare, je laisse de la place entre la voiture et le trottoir pour que les abords du trottoir soient nettoyés.

- Plus de 600 agents travaillent chaque jour pour nettoyer nos rues



Règle n°7

Je ne dépose pas mes encombrants ménagers dans la rue :

(réfrigérateur, matelas, meubles, électroménager, piles et matériels électroniques, etc.)

je les dépose à la déchetterie pour leur donner une seconde vie ou j'appelle Allo Mairies au 39 06 pour connaître les modalités de la collecte des encombrants.



- Sur le territoire Nice Côte d'Azur, 13 déchetteries sont à votre disposition gratuitement (voir conditions sur : www.tousecocitoyens.org)
- Un numéro de téléphone pour connaître les modalités de la collecte des encombrants : Allo Mairies au 39 06



DÉCHETTERIE

Règle n°8

Je sors mes conteneurs le bon jour, à la bonne heure et je les rentre après le ramassage de la benne.

• Pour connaître les jours et horaires de sortie de vos conteneurs à ordures ménagères et bacs jaunes, contactez Allo Mairies au 39 06 ou rendez-vous sur : www.tousecocitoyens.org



• 6 900 tonnes d'emballages collectées par an

• 9 900 tonnes de verre collectées par an

• 8 500 tonnes de papier collectées par an

Règle n°9

Je trie mes emballages pour favoriser leur recyclage et préserver l'environnement.

Règle n°10



Je dépose mes déchets ménagers dans un conteneur et non à même le sol.



Bloc-notes

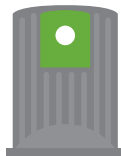
Rappel des consignes de tri



Les déchets
non recyclables



Les emballages



Le verre



Le papier



TÉLÉCHARGEZ LE GUIDE DU TRI SUR www.tousecocitoyens.org

Les encombrants :

- Pour connaître les modalités de la collecte des encombrants, contactez Allo Mairies au 39 06* ou consultez : www.tousecocitoyens.org
- Vous pouvez également les apporter directement à la déchetterie la plus proche de chez vous

Quand sortir ses poubelles ?

Pour connaître les jours et horaires de sortie de vos conteneurs à ordures ménagères et bacs jaunes :

- Contactez **Allo Mairies au 39 06***
- Ou consultez : www.tousecocitoyens.org

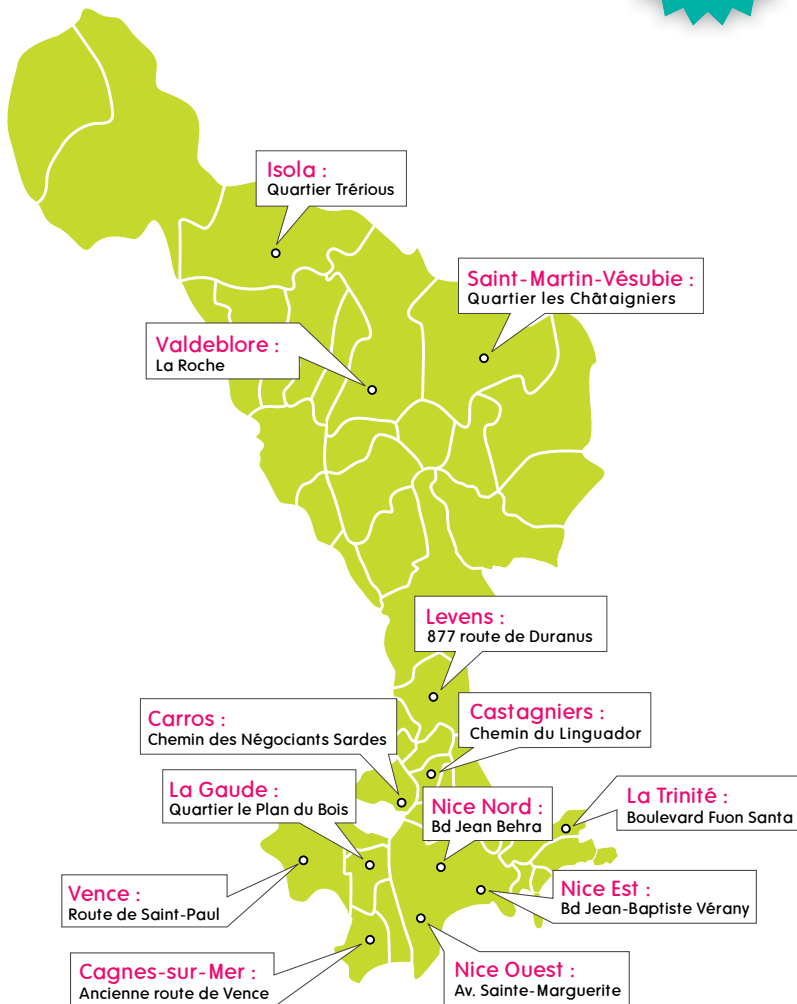


*Coût d'un appel local depuis un poste fixe.

Déchetteries de Nice Côte d'Azur

Gratuit*

*Voir conditions sur notre site internet : www.tousecocitoyens.org





**La propreté,
ça nous concerne tous !**

